



TABLEAU DE COTISATIONS

Régime de base - Salariés

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives | Santé

COTISATIONS MENSUELLES 2025 (montants à la charge de l'assuré)

SITUATION	ASSURE PRINCIPAL	CONJOINT ASCENDANT		ENFANT PETIT-ENFANT	
		avec revenus imposables inférieurs ou égaux au seuil ⁽¹⁾	avec revenus imposables supérieurs au seuil ⁽¹⁾	avec revenus imposables inférieurs ou égaux au seuil ⁽¹⁾	avec revenus imposables supérieurs au seuil ⁽¹⁾
ACTIF PÉRIODE D'INACTIVITÉ - CAA (NIG 119/419) et FLS CONGÉ PARENTAL INVALIDE inactif 1^{re} 2^e et 3^e catégorie bénéficiaire de la GID ⁽²⁾ CONGÉ SANS SOLDE < à 1 mois ou indemnisé au titre du CET	20,50 € (couvrant enfant à charge, conjoint, ascendant ou petit-enfant avec revenus imposables inférieurs ou égaux au seuil ⁽¹⁾)	Adhésion sans cotisation supplémentaire	109,50 €	Adhésion sans cotisation supplémentaire	109,50 €
CONGÉ SANS SOLDE > à 1 mois et non indemnisé par le CET	109,50 €	109,50 €	109,50 €	109,50 €	109,50 €

(1) Seuil : Il est fixé à 8 fois le SMIC brut mensuel, soit pour l'année 2025 : 14 135 €.

(2) GID : « Garanties Invalidité Décès » souscrites par le CEA